



PROTOCOLE SANITAIRE
3^{ème} ÉDITION DES JEUX MONDIAUX DES SPORTS D'ENTREPRISE
6-10 OCTOBRE 2021, ATHÈNES
WORLD COMPANY SPORT GAMES 2021

1. INTRODUCTION

Le présent Protocole Sanitaire (ci-après, le Protocole) définit les procédures que sont tenus de suivre tous les participants aux Jeux Mondiaux du Sport d'Entreprise - WCSG 2021.

2. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

2.1. La pandémie du coronavirus en Grèce en est à une phase de stabilisation du nombre de cas. Toutefois, la propagation demeure élevée, en dépit de la campagne de vaccination qui se poursuit, en raison également des nouvelles mutations. Les mesures de protection individuelle, tels que le lavage régulier des mains et le port du masque, demeurent importants et doivent être respectés par tous.

2.2. La mutation britannique du virus SARS-CoV-2 VOC 202012/01 (Variant Préoccupant, an 2020, mois 12, variant 01) se transmet plus rapidement et est devenu un des variants dominants, avec la mutation B.1.617.2 ("variant indien"). D'autres variants, tel que celui d'Afrique du Sud (501Y.V2) sont également apparus en Grèce, sans toutefois présenter une propagation significative. Des renseignements et des mises à jour régulières sont disponibles sur le site web du CDC (<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/variants/variant.html>).

2.3 A présent, il n'existe pas de traitement spécifique contre la maladie causée par le COVID-19. En Grèce, sont actuellement disponibles les vaccins à ARN (Pfizer et Moderna) et les vaccins à vecteur viral (AstraZeneca et Johnson & Johnson). L'objectif du ministère de la santé est d'assurer la vaccination de plus de 60 % de la population.



3. ACCEPTIONS

3.1 Conformément à la récente Loi relative aux Sports n° 4809 / Journal officiel de la République hellénique n° 102-19/06/2021, article 52/8085, la tenue de la « 3^{ème} édition des Jeux Mondiaux du Sport d'Entreprise 2021 » a obtenu l'autorisation officielle de l'État grec.

3.2 Le présent Protocole décrit les procédures, fournit des instructions et décrit les mesures de protection concernant la planification et la réalisation des Jeux WCSG 2021, la préparation des sites où se déroulent les épreuves, les déplacements organisés des participants et la procédure à suivre en présence d'un cas positif.

3.3. Le Protocole est fondé sur l'évaluation du risque sanitaire lié au COVID-19, selon les données nationales et internationales les plus récentes. Il a été établi conformément aux directives de la Commission sanitaire du Secrétariat général aux Sports (GGA), de l'Organisme national de santé publique (EODY) et de la Fédération internationale des Sports d'entreprise (World Federation for Company Sport).

3.4. Les données sont susceptibles de changer, en cas de nouvelle flambée ou de recul de l'épidémie. Dans ce cas, le contenu du Protocole sera actualisé en fonction de l'évolution de la situation, des conclusions scientifiques et des instructions émanant des Autorités nationales suite aux recommandations de la Commission sanitaire. Ensuite, il sera soumis pour approbation à la Commission sanitaire du GGA.

3.5. Étant donné que, durant les Jeux, les personnes impliquées peuvent être socialement actives - dans le respect des directives des autorités compétentes - la probabilité d'infection dans le contexte d'activités ne relevant pas de celles prévues au présent Protocole demeure élevée. C'est pourquoi il convient d'attirer constamment l'attention de toutes les personnes impliquées sur l'importance de la responsabilité individuelle liée à l'adoption de toutes les mesures de protection et à l'évitement d'activités sociales à haut risque, telles qu'elles sont définies par les autorités (https://gga.gov.gr/images/odigies_athlitsmos_lockdown_16_08_2021.pdf)



3.6 Le contenu des Instructions émises par le GGA est publié sur le site web suivant (<https://gga.gov.gr/component/content/article/278-covid/2981-covid19-sports>). Ces instructions définissent les actions et les procédures suivies par les fédérations, les associations sportives et les installations dans le but de prévenir et de lutter contre l'infection au COVID-19 et constituent le fondement du présent protocole.

3.7. Le Tableau 1 des Précisions concernant les Instructions émises par le GGA le 16-08-21 (https://gga.gov.gr/images/odigies_athlitsmos_lockdown_16_08_2021.pdf) décrit le nombre maximal de personnes acceptées dans les locaux et terrains de pratique des sports des diverses installations. Il fait partie intégrante du présent protocole.

Le Tableau 2 des Précisions concernant les Instructions émises par le GGA le 16-08-21 (https://gga.gov.gr/images/odigies_athlitsmos_lockdown_16_08_2021.pdf) décrit le niveau de dangerosité et le plan de contrôles par discipline sportive. Il fait partie intégrante du présent protocole.

3.9. Afin de limiter dans la mesure du possible la propagation du virus durant l'évènement WCSG 2021, nous encourageons la participation d'athlètes et de personnel titulaires du certificat de vaccination européen ou du certificat de guérison du Covid-19. Les personnes non vaccinées ou ne disposant pas de certificat récent de guérison du Covid-19, il est obligatoire d'effectuer ou de produire un test rapide négatif de dépistage du SARS-CoV-2 le jour de réception de l'accréditation (athlètes et membres de l'évènement). L'accréditation n'est accordée que sur la base du résultat négatif au test précité ou sur la production du certificat de vaccination européen ou de guérison récente. L'Organisateur offrira la possibilité d'effectuer des tests rapides au jour de l'arrivée au Centre d'Enregistrement, en collaboration avec l'[Hôpital de référence Errikos Dunan H.C.](#)

3.10. S'agissant en particulier des participants venant de l'étranger, sont en vigueur les dispositions concernant le protocole d'entrée au pays <https://travel.gov.gr/#/>

3.11. La Commission sanitaire des Jeux WCSG 2021 est le correspondant qui communique avec la Commission sanitaire spéciale du GGA et de l'EODY sur les questions concernant le COVID-19. Elle fournit des conseils liés aux mesures en vigueur définies par les autorités et au niveau de dangerosité probable. En outre, elle fournit des



conseils sur toute autre question concernant laquelle le présent Protocole ne fournit pas de directives.

3.12. L'hôpital de référence pour l'évènement en question est [l'Hôpital Errikos Dunan](#) (ENHC). L'établissement met à la disposition de l'évènement du personnel et des moyens afin d'assister les activités sportives. Tous les cas médicaux y seront acheminés pour évaluation et traitement. L'Hôpital Errikos Dunan accueillera également les cas suspectés de Covid-19, pour une première évaluation. Les soins ultérieurs à apporter aux cas avérés de Covid-19 relèvent des directives de l'EODY et de l'EKAV (Centre national des premiers secours).

3.13. Le présent Protocole ne peut pas garantir la protection absolue contre les effets du COVID-19. Nous reconnaissons que, dans certains cas, il sera nécessaire de prendre des décisions extraordinaires sur la base des rapports de la Commission sanitaire et, ce, dans le cadre de la gestion du risque sanitaire et du risque économique, en tenant compte des directives des autorités, du GGA et de l'EODY.

4. PRINCIPES DU PROTOCOLE

4.1. Le présent est établi sur la base des directives en matière d'établissement de protocoles sanitaires du GGA (https://gga.gov.gr/images/odigies_ygeionomika_protokola_v11.pdf) et sera mis à jour conformément aux directives émanant de l'EODY, par le Secrétariat Général aux Sports (GGA) et publié sur le site web du GGA (<https://gga.gov.gr/component/content/article/278-covid/2981-covid19-sports>).

4.2. Sont appliquées les décisions des autorités concernant la présence de spectateurs sur le terrain. La présente édition du protocole s'appuie sur les directives courantes (https://gga.gov.gr/images/odigies_athlitsmos_lockdown_16_08_2021.pdf).



4.3. Sont appliquées les décisions des autorités, mises à jour, concernant les voyages à l'étranger et l'arrivée d'athlètes Grecs et étrangers venant de pays présentant un risque élevé de transmission du COVID-19 publiées sur le site web du GGA. (https://gss.gov.gr/images/Oδηγιες_ΓΓΑ_για_αθλητικες_αποστολες_προς_την_Ελλάδα_01_10_20.pdf).

4.4. Sont en vigueur toutes les dispositions générales en matière de maintien d'archives concernant les personnes pénétrant dans les installations, l'hygiène des locaux, le respect des distances de sécurité et de l'hygiène personnelle et les procédures de désinfection des installations et de l'équipement (<https://eody.gov.gr/wp-content/uploads/2020/05/covid19-apolimansi-14-05-20.pdf>).

4.5. Lors de la procédure d'accréditation aux Jeux WCSG 2021, tous les athlètes fournissent leurs données personnelles et remplissent le formulaire de l'historique médical pré-compétition du GGA. Ces données seront conservées par la Commission sanitaire des Jeux, dans ses archives, conformément à la législation en matière de données à caractère personnel. Vous trouverez le formulaire de contrôle pré-compétition en suivant le lien : (https://gga.gov.gr/images/entypo_proagonistikou.docx).

4.6. Tous les athlètes ainsi que tout le personnel de l'Évènement (personnel technique, médical, de compétition, administratif) est soumis, au plus tard, quarante-huit (48) heures avant l'ouverture officielle des jeux, à un test de dépistage rapide antigénique SARS-CoV-2 (Rapid test Covid-19), mis à leur disposition par l'Organisateur. L'accréditation ne sera accordée que si le test susmentionné s'avère négatif. Les résultats de tests de dépistage rapide antigénique effectués à titre privé et non accompagnés d'une attestation délivrée par un laboratoire agréé ne seront pas acceptés. À l'exception des jours d'ouverture et de clôture, les tests seront effectués à l'ENHC (principalement concernant le personnel de l'évènement).

4.7. Les tests de dépistage rapide antigénique (RAT) devront remplir les normes décrites à l'arrêté ministériel commun n° Δ1α/Γ.Π.οικ. 7114, 1/2/2021 Journal officiel de la République hellénique n° 362, 2^{ème} vol., que vous trouverez sur le site web https://gga.gov.gr/images/%CE%A6%CE%95%CE%9A_362_%CE%92_1_2_2021_Rapid.pdf



4.8. En vue de l'octroi de l'accréditation, il est également possible de produire le résultat négatif de test RT-PCR de dépistage du virus Covid-19, à condition que le test ait été effectué dans les 72 dernières heures avant la cérémonie d'ouverture des Jeux et à condition que l'attestation du résultat soit accompagnée d'une attestation, en langue anglaise, délivrée par un laboratoire agréé.

4.9. Les résultats des tests RT-PCR sont valables pour 72 heures et ceux des tests rapides (RAT), pour 48 heures. Il est recommandé d'effectuer le test antigénique rapide (RAT) au cours des 24 dernières heures avant le début des compétitions.

4.10. Étant donné que des compétitions se déroulent constamment sur trois jours successifs, seul un (1) test RT-PCR peut être effectué, avant la première compétition. Les athlètes participant aux compétitions le premier et le troisième jour des Jeux devront effectuer un test rapide (RAT) valable pour 48 heures ou un test RT-PCR valable pour 72 heures de sorte qu'il soit valable le matin du 3^{ème} jour des Jeux. Si le retour des participants dans leur pays est conditionné par un test RT-PCR effectué dans les 72 dernières heures, ce test pourra également les couvrir pour leur participation aux Jeux. L'Organisateur offrira la possibilité d'effectuer des tests Rapides et PCR en collaboration avec [l'Hôpital de référence Errikos Dunan H.C., tout au long de l'évènement](#) au Centre d'enregistrement de l'évènement [ainsi qu'à l'Hôpital Errikos Dunan.](#)

4.11. Sont exemptées de la procédure des tests les personnes qui produisent un certificat de vaccination ou un certificat de guérison (délivré 30 jours après le premier test positif et valable jusqu'à 180 jours après la maladie). Tous les vaccins prévus pour l'entrée en Grèce sont admis et sont publiés sur travel.gov.gr

4.12. La Commission sanitaire est informée immédiatement, par téléphone ou application mobile, sur tout symptôme suspect (p.ex., fièvre, fatigue, toux, difficulté respiratoire, anosmie) présenté par un athlète ou un membre du personnel ou un officiel quelconque. La personne concernée doit demeurer à son domicile ou à l'hôtel COVID 19. Si les symptômes l'exigent, la personne est transférée à l'Hôpital de référence de l'évènement (Errikos Dunan H.C.), pour examens médicaux et test RT-PCR. Si le cas suspect s'avère positif après le test RT-PCR et doit être hospitalisé, la personne concernée sera hospitalisée uniquement dans un hôpital de référence COVID-19.



4.13. En cas de résultat positif, l'EODY sera informé et la personne concernée sera isolée chez elle ou à l'hôtel COVID19, conformément aux instructions de l'EODY et de l'Agence de protection civile.

5. PROCÉDURES

5.1. Le personnel de toutes les instances impliquées dans l'organisation des compétitions est limité au strict minimum permettant d'assurer le déroulement régulier de l'évènement, conformément aux directives en vigueur émanant du GGA et de l'EODY.

5.2. Les participants se déplacent par moyens de transport en commun, en taxi ou en véhicule particulier. Compte tenu de la propagation continue du virus parmi la population générale, le port du masque est absolument nécessaire lors des déplacements. Les responsables de l'évènement fourniront un nombre suffisant de masques, dans le matériel que recevront les participants lors de leur accréditation.

5.3. À l'entrée dans l'installation sportive, il y aura prise de la température - la fièvre est définie comme étant une température supérieure à 37,3° C lors de trois prises de température consécutives et, dans ce cas, l'entrée sur le site ne sera pas autorisée. Le personnel de sécurité enregistrera dans un livre spécial les nom et prénom(s), les coordonnées et l'heure d'entrée de la personne concernée. À toutes les entrées seront affichées les instructions concernant le respect des distances et des mesures de protection individuelle. La personne entrant signe en déclarant solennellement que, à la date concernée, elle ne présente aucun des symptômes liés au virus. La liste est archivée quotidiennement, sous la responsabilité des organisateurs, afin de faciliter la recherche des contacts, le cas échéant. Un exemple de liste est disponible sur le site web du GGA. (https://gga.gov.gr/images/log_sheet_v8.pdf)

5.4. Outre leur document d'accréditation, toutes les personnes se présentant sur les sites de l'évènement doivent également disposer de leur carte d'identité ou de leur passeport afin de le produire si les Responsables le demandent.



5.5. Si une personne quelconque fait état de symptômes tels que : fièvre, toux, difficulté respiratoire, douleurs musculaires, diarrhée, mal de gorge, anosmie ou fatigue excessive, elle ne sera pas autorisée d'entrer dans les installations sportives et il lui sera recommandé de contacter la Commission sanitaire.

5.6. Aux entrées des installations, le personnel de sécurité imposera le port du masque aux personnes qui entrent. Il y aura également des masques à fournir aux personnes susceptibles d'avoir oublié d'en apporter.

6. PRÉPARATION DES INSTALLATIONS

6.1. Avant le lancement de l'évènement, les responsables des installations veillent à ce que tous les locaux sportifs aient été méticuleusement nettoyés par une équipe de nettoyage. Après le nettoyage au détergent ordinaire, il y a désinfection des locaux, des vestiaires, des WC, de la cantine et des bureaux, au moyen de la solution appropriée, conforme aux directives actualisées de l'EODY concernant les locaux non sanitaires (<https://eody.gov.gr/wp-content/uploads/2020/05/covid19-apolimansi-14-05-20.pdf>).

6.2. Dans les espaces communs, en des points visibles, seront placées des affiches d'information du GGA sur les mesures de protection contre la transmission du virus Covid-19.

6.3. Dans tous les locaux du terrain, à des emplacements visibles (p.ex., entrée du terrain, à l'entrée et dans les vestiaires, dans le tunnel d'entrée sur le terrain, à la cantine, etc.), une solution (ou gel) hydro-alcoolique 70 % sera disponible, pour désinfecter les mains.

6.4. Les toilettes et les lavabos seront équipés de savon liquide et de serviettes jetables. Dans les WC, sera affichée la recommandation de fermer le couvercle avant de tirer à la chasse. Il sera utile de disposer d'un système de diffusion automatique de chlore associé à la chasse d'eau.

6.5. L'utilisation des vestiaires des installations sportives organisées est autorisée,



lors des entraînements et des compétitions, selon les conditions suivantes :

- 6.5.1 Présence d'une personne par 15 m², dans les vestiaires
- 6.5.2 Utilisation de 50% de la capacité des douches
- 6.5.3 Respect strict de toutes les règles en matière de santé publique.

Dans les vestiaires, l'on veillera à ce qu'il existe au moins une place vide signalée, afin de respecter les distances.

6.6. Toutes les procédures de nettoyage et de désinfection des installations doivent être achevées, au plus tard, 3 heures avant l'heure prévue d'arrivée des athlètes.

6.7. Dans chaque installation, il aura été déterminé un local bien aéré et isolé destiné à l'accueil des personnes présentant des symptômes suspects (p.ex., fièvre), jusqu'à ce que le personnel médical les prenne en charge. Dans le local d'isolement, le port d'un double masque est obligatoire.

6.8. Dans les installations sportives couvertes, seront suivies les directives du Ministère de la santé en matière d'aération et de climatisation : (<https://gga.gov.gr/images/iogeneis-loimokseis.pdf>)

7. MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

7.1. De manière générale, afin d'éviter la transmission du virus Covid-19, l'EODY et le GGA proposent les mesures suivantes, que les participants sont individuellement tenus de respecter.

7.1.1. Éviter les rassemblements, les poignées de main, les embrassades.

7.1.2. Respecter la distance de 2 mètres par rapport aux autres personnes ET porter un masque dans les espaces communs.



7.1.3. Se laver fréquemment les mains au savon et à l'eau, pendant au moins 30 secondes ou les nettoyer à l'aide d'une solution antiseptiques à base d'alcool.

7.1.4. Éviter de se toucher le visage (nez, bouche, yeux), en particulier si, auparavant, il y a eu contact avec des objets que plusieurs autres personnes ont touchés (p.ex., poignées de porte, interrupteurs, etc., dans les locaux communs).

7.1.5. Couvrir le nez et la bouche à l'aide d'un mouchoir en papier, en cas de toux ou d'éternuement. Jeter immédiatement le mouchoir à la poubelle. S'il n'y a pas de mouchoir disponible, utiliser le pli du coude.

7.1.6. Si une personne présente de la fièvre ou d'autres symptômes compatibles avec une infection au virus Covid-19 (difficulté respiratoire, forte fatigue, toux), elle ne se présente pas aux installations et informe immédiatement la Commission sanitaire.

8. PROCÉDURES DURANT LES COMPÉTITIONS

8.1. Avant l'ouverture des Jeux, la Commission sanitaire s'assure que toutes les personnes accréditées disposent d'un des documents suivants dont les copies sont conservées dans les archives des Organisateurs pour 4 mois et sont susceptibles d'être contrôlées par les autorités :

8.1.1 Test négatif RT-PCR effectué 72 heures auparavant ou test rapide (RAT) négatif effectué 48 heures auparavant

8.1.2 Certificat de guérison de la maladie Covid19 en vigueur.

8.1.3 Certificat de vaccination complète

8.2. Les athlètes pénètrent dans le site de compétition après avoir achevé toutes les démarches nécessaires et après que tout le personnel d'assistance soit en place.



8.3. Les athlètes sont assis sur les bancs en respectant les distances entre eux. Les bancs seront munis de solution antiseptique.

8.4. Les athlètes utilisent une serviette individuelle ainsi que des bouteilles individuelles contenant les liquides d'hydratation (eau - solutions isotones). Il est également possible d'utiliser des verres en papier jetables, pour se servir d'eau aux frigos.

8.5. Les éventuels en-cas ou compléments alimentaires fournis par les sponsors de l'évènement seront proposés en emballages individuels.

8.6. Durant l'évènement, l'on évite les embrassades et les poignées de main.

8.7. Lors des pauses des compétitions, toutes les surfaces des équipements sportifs et du terrain sont désinfectées à l'aide des antiseptiques appropriés.

8.8. Les éventuelles interviews sont accordées dans un local spécialement aménagé et bien aéré, en respectant les mesures de protection et les distances.

8.9. Après l'utilisation des vestiaires, tous les locaux et les couloirs sont désinfectés conformément aux directives des instances compétentes et du présent Protocole.

9. DIRECTIVES POUR LE RESTE DU PERSONNEL

ARBITRES

9.1. Les arbitres sont tenus de produire auprès de la Commission sanitaire de l'Évènement un des trois documents suivants, au plus tard, la veille de la compétition :

9.1.1 Test RT-PCR négatif effectué 72 heures auparavant ou test rapide (RAT) négatif effectué 48 heures auparavant.



9.1.2 Les documents appropriés certifiant qu'ils ont été récemment malades ou infectés.

9.1.3 Certificat de vaccination complète délivré par l'autorité compétente.

9.2. Si les arbitres se présentent sur le site de compétitions sans être munis d'un des documents susmentionnés le jour de la compétition, le test sera effectué par le personnel soignant de l'Hôpital de référence Errikos Dunan

Le résultat du test sera immédiatement communiqué à la Commission sanitaire via des applications de messagerie électronique sécurisées (WhatsApp, Signal, courriel).

9.3. Les arbitres respectent les mesures de protection individuelle et portent un masque dans tous les locaux, sauf au moment de la compétition.

9.4. Les arbitres utilisent des bouteilles d'eau (de préférence, mis en bouteille) individuelles ou des bouteilles individuelles à boisson isotone.

JOURNALISTES

9.5. Les places des journalistes sont accessibles uniquement aux journalistes accrédités, aux membres d'unions de journalistes de la Presse générale et de la Presse sportive agréées.

9.6. Aux tribunes qui leurs sont réservées, les journalistes couvrant les compétitions devront s'asseoir en laissant au moins deux places vides entre eux (en fonction de l'installation), en respectant la distance de 2 mètres. S'il existe des cloisons, ils peuvent ne pas porter de masque. S'il n'existe pas de cloisons et s'il n'est pas possible de respecter les distances supérieures à 2m, ils sont tenus de porter un masque constamment.

9.7. Il est fortement recommandé que, au Jeux, ne soient présents que des journalistes et des techniciens ayant complété la vaccination. Les travailleurs n'ayant pas complété leur vaccination sont tenus de produire une attestation de test RT-PCR négatif effectué dans les dernières 72 heures ou de test rapide négatif, effectué dans les



dernières 48 heures.

SPECTATEURS

9.8. Depuis le 19/07/2021, conformément à l'arrêté ministériel commun portant sur les « mesures extraordinaires de protection de la santé publique contre le risque de propagation du coronavirus COVID-19 sur l'ensemble du territoire » (Journal officiel de la République hellénique n° 3117, 2^{ème} vol.), la présence de spectateurs lors des compétitions de disciplines sportives individuelles et d'équipes, dans des installations ouvertes et couvertes, est autorisée si les conditions suivantes sont respectées :

9.8.1 Pour les installations ouvertes disposant de système de billetterie en ligne : le nombre de spectateurs peut représenter jusqu'à 80 % de la capacité mais ne pas dépasser les 25 000 spectateurs.

9.8.2 Pour les installations ouvertes ne disposant pas de système de billetterie en ligne : le nombre de spectateurs peut représenter jusqu'à 60 % de la capacité mais ne pas dépasser les 10 000 spectateurs.

9.8.3 Pour les installations couvertes disposant de système de billetterie en ligne : le nombre de spectateurs peut représenter jusqu'à 80 % de la capacité mais ne pas dépasser les 8 000 spectateurs.

9.8.4 Pour les installations couvertes ne disposant pas de système de billetterie en ligne : le nombre de spectateurs peut représenter jusqu'à 60 % de la capacité mais ne pas dépasser les 3 000 spectateurs.

9.9. Les chiffres ci-dessus portent sur des spectateurs ayant complété leur vaccination. L'entrée, à concurrence de 5 % du nombre de spectateurs maximal autorisé, est également autorisée aux spectateurs mineurs d'âge non vaccinés, jusqu'à 15 ans. Les mineurs âgés de 12 ans à 15 ans doivent produire les résultats d'un test RT-PCR effectué 48 heures auparavant ou d'un test antigénique rapide effectué 24 auparavant. Les mineurs âgés de moins de 12 ans peuvent être admis en produisant les résultats d'un self test négatif effectué le jour-même de la compétition.



9.10. Le contrôle est effectué aux entrées des installations sportives, au moyen de la plateforme numérique d'identification, pour les certificats de vaccination, des attestations RT-PCR et de tests antigéniques rapides et, le cas échéant, le contrôle correspondant est également effectué lors de l'émission du billet en ligne.

9.11. Le port du masque est obligatoire tout au long du séjour sur les installations sportives.

9.12. L'expression « vaccination complète » inclut également les personnes disposant d'un certificat de guérison du COVID-19, délivré 30 jours après le premier test positif et valide jusqu'à 180 jours après la maladie.

CANTINES - TRAITEURS

9.13. Les cantines des installations serviront les participants uniquement en mode « Self-service » et proposeront uniquement des portions individuelles, préemballées, des divers produits. Concernant les services traiteur, sont suivies les directives des protocoles concernant la restauration et le service au buffet <https://www.docdroid.net/INQXCKB/fek-metra-koronoios-pdf#page=37>

AUTRES CÉRÉMONIES - ÉVÈNEMENTS SUR LES TERRAINS

9.14. Aussi longtemps que sont en vigueur les décisions des autorités compétentes concernant l'interdiction de la présence des spectateurs sur les terrains, les actions de promotion, les spectacles et démonstrations montés par des groupes au cours des Jeux, les cérémonies de remise des prix et les autres actions se dérouleront dans le respect des directives des autorités concernant le port du masque et le respect des distances.

10. MESURES CONCERNANT LES CAS POSITIFS AU COVID-19

10.1. La gestion de cas suspects ou confirmés est une procédure difficile qui,



normalement, provoquera des perturbations.

10.2. Nous tenons à signaler qu'il n'est pas possible de garantir de façon absolue la restriction de la propagation du virus, même si l'on mettrait en œuvre des modèles d'isolement de toutes les équipes, pour toute la durée des Jeux (modèles de type « bulle »).

10.3. Les directives s'appuient sur l'évaluation courante de l'image épidémiologique et sur les directives actualisées concernant la gestion des cas positifs qui sont publiées sur le site web du GGA. (https://gga.gov.gr/images/Updated_testing_and_positive_case_procedures_v2.pdf)

10.4. Démarches en cas de résultat positif au contrôle effectué à l'accréditation. Si, lors du contrôle programmé, il s'avère qu'une personne est positive, elle est immédiatement mise en quarantaine, à son domicile ou à l'hôtel Covid19. Les instructions sont les suivantes :

10.4.1. La Commission sanitaire de l'Évènement ainsi que l'EODY sont immédiatement informés, conformément aux dispositions en vigueur.

10.4.2. La personne est transférée à l'Hôpital Dunan pour confirmer le résultat du test de dépistage rapide antigénique au moyen d'un test Covid-19 RT-PCR.

10.4.3. Les personnes dont le résultat au test RT-PCR est positif pour le COVID-19 et ne présentent pas de symptômes sont tenues de s'isoler pour 7 (sept) jours. À la fin de ce délai, elles effectuent deux tests RT-PCR consécutifs en 24 heures, le premier test ne pouvant pas être effectué avant le 7^{ème} jour à compter de la date à laquelle l'infection au COVID-19 a été confirmée. Si la personne concernée ne présente toujours pas de symptômes et que les deux tests sont négatifs, elle pourra mettre fin à l'isolement. Si le résultat demeure positif, l'isolement à domicile est maintenu, l'EODY est informé et la personne concernée est orientée pour subir des examens médicaux.

10.4.4. Les contacts asymptomatiques non protégés suivent les directives de l'EODY concernant un éventuel isolement.



10.4.5. Les contacts tiers (« contacts du contact ») d'un cas Covid-19 ne sont pas considérés comme des contacts non protégés et ne sont pas isolés.

10.5. Démarches en cas de résultat positif avec symptômes, dans une équipe sportive

10.5.1. S'il est constaté un cas présentant des symptômes (fièvre, toux, etc.) et qu'il s'agit d'un athlète membre d'une équipe sportive, celle-ci est placée sous surveillance accrue et ne participe pas aux compétitions jusqu'à ce que le test Covid-19 RT-PCR confirme la cause des symptômes que présente l'athlète. L'équipe peut poursuivre son entraînement, seule.

10.5.2. Cette restriction ne concerne pas les disciplines individuelles où seul le cas concerné est isolé et les compétitions se poursuivent normalement.

10.5.3. La personne concernée est transférée à l'Hôpital Dunan pour examens. Si l'infection au coronavirus est confirmée, les autres membres de l'équipe sont également soumis au test RT-PCR de dépistage du Covid-19.

10.5.4. S'il est dépisté un totale de 5 (cinq) résultats positifs au football ou un total de 3 (trois) résultats positifs dans une autre discipline d'équipe, l'équipe est définitivement éloignée des compétitions et son accréditation est annulée conformément aux Directives actualisées en matière de tests COVID-19 et de gestion des cas positifs dans le domaine des sports (13/03/2021)

10.5.5. S'il est trouvé un seul résultat positif supplémentaire (c'est-à-dire, un total de deux cas), l'équipe poursuit les compétitions sous surveillance active accrue.

10.5.6. Les contacts asymptomatiques non protégés suivent les directives de l'EODY concernant un éventuel isolement.

10.5.7. Les contacts tiers (« contacts du contact ») d'un cas Covid-19 ne sont pas considérés comme des contacts non protégés et ne sont pas isolés.



10.5.8. Tous les renseignements échangés entre les personnes en charge de l'organisation sont transmis en respectant pleinement l'anonymat et les données à caractère personnel de la personne affectée, qu'il s'agisse d'un athlète ou d'un membre du personnel.

10.5.9. L'information de la presse concernant la présence d'un cas positif aura lieu via le Bureau de presse des Jeux WCSG 2021. La communication en question sera formulée dans des termes généraux.

10.6. Démarches si plusieurs membres d'une équipe présentent des symptômes

10.6.1. S'il existe trois (3) cas ou plus présentant des symptômes dans une équipe sportive précise, cette équipe est immédiatement éloignée des compétitions jusqu'à ce que le test RT-PCR de dépistage du Covid-19 confirme la cause des symptômes.

10.6.2. Toute l'équipe est transférée à l'Hôpital Dunan pour confirmer le résultat du test de dépistage rapide antigénique au moyen d'un test Covid-19 RT-PCR. Si l'infection au coronavirus est confirmée, l'équipe est définitivement éloignée des compétitions et son accréditation est annulée. Les cas positifs sont placés en quarantaine de 7 jours qui sera interrompue si deux tests effectués dans un délai de 24 heures s'avèrent négatifs, le premier étant effectué au 7^{ème} jour.

10.6.3. Les contacts asymptomatiques non protégés suivent les directives de l'EODY concernant un éventuel isolement.

10.6.4. Les contacts tiers (« contacts du contact ») d'un cas Covid-19 ne sont pas considérés comme des contacts non protégés et ne sont pas isolés.

10.6.5. Tous les renseignements échangés entre les personnes en charge sont transmis en respectant pleinement l'anonymat et les données à caractère personnel de la personne affectée, qu'il s'agisse d'un athlète ou d'un membre du personnel.



10.6.6. L'information de la presse concernant la présence d'un cas positif aura lieu via le Bureau de presse des Jeux WCSG 2021. La communication en question sera formulée dans des termes généraux.

10.7. Gestion des cas positifs

10.7.1. Les personnes dont le test de dépistage RT-PCR Covid-19 s'avère positif et qui présentent des symptômes suivent les instructions des médecins de l'Hôpital Dunan et de l'EODY. Si elles bénéficient de soins à domicile, elles sont suivies par l'EODY et leur médecin de famille, conformément aux dispositions en vigueur. Les ressortissants étrangers qui ne disposent pas de médecin de famille sont assistés par le Service des urgences de l'Hôpital de référence pour le COVID-19 Errikos Dunan H.C.

10.7.2. Les personnes dont le test de dépistage du Covid-19 RT-PCR s'avère positif mais ne présentent pas de symptômes sont isolées pour sept (7) jours, chez elles ou à l'hôtel Covid19. Après obtention de deux résultats négatifs au test RT-PCR effectué en 24 heures, à condition que le premier n'ait pas été effectué avant le 7^{ème} jour à compter de la date de la première confirmation du laboratoire, la personne concernée peut interrompre l'isolement après en avoir informé la Commission sanitaire de l'Évènement. Si le résultat demeure positif, l'isolement à domicile est maintenu et l'EODY est informé.

10.7.3. Les contacts asymptomatiques non protégés suivent les directives de l'EODY concernant un éventuel isolement.

10.7.4. Les contacts tiers (« contacts du contact ») d'un cas Covid-19 ne sont pas considérés comme des contacts non protégés et ne sont pas isolés.

10.7.5. Tous les renseignements échangés entre les personnes en charge de l'organisation sont transmis en respectant pleinement l'anonymat et les données à caractère personnel de la personne affectée, qu'il s'agisse d'un athlète ou d'un membre du personnel.

10.7.6. L'information de la presse concernant la présence d'un cas positif



aura lieu via le Bureau de presse des Jeux WCSG 2021. La communication en question sera formulée dans des termes généraux.

11. MESURES DE SURVEILLANCE ACTIVE ACCRUE

11.1. S'il est décidé de procéder à la surveillance active accrue d'une équipe, les mesures suivantes sont prises :

11.1.1 Tous les athlètes ainsi que les responsables sont informés de la nécessité de limiter leurs contacts sociaux et leurs déplacements, à l'exception de ceux qui sont absolument nécessaires pour l'équipe.

11.1.2. Seules les personnes absolument nécessaires se présentent sur le site de déroulement des compétitions.

11.1.3. À l'entraînement, toutes les personnes, à l'exception des athlètes, portent un masque.

11.1.4. Le chef ou l'entraîneur de l'équipe veille à envoyer tous les matins, à 08h00, un courriel à la Commission sanitaire indiquant brièvement qu'aucun membre de l'équipe (athlètes, entraîneurs et équipe technique) ne présente de fièvre ni d'autres symptômes (épuisement physique, toux, difficulté respiratoire ou des symptômes de refroidissement ou de l'anosmie).

11.1.5. Si une personne quelconque fait état d'un symptôme suspect, toute l'équipe demeure hors installations sportives, sous la responsabilité du chef ou de l'entraîneur, et la Commission sanitaire est informée pour prendre les dispositions requises.



October 6-10

PROGRAMME **DES COMPÉTITIONS**

Mercredi 6 octobre 2021

- 09.00 - 20.00 Arrivée des participants, accréditations au centre d'enregistrement au Centre national sportif d'Athènes 'Fokianos'
- 13.30 - 16.00 Repas pré-servi au CNSA 'I. Fokianos'
- 17.00 - 18.00 Entrée des missions au Stade Panathénaïque
- 18.00 - 21.30 Cérémonie d'ouverture au Stade Panathénaïque

Jeudi 7 octobre 2021

- 09.00 - 17.00 Compétitions
- 18:30 – 23.00 Diner pré-servi au CNSA 'I. Fokianos'
Remise des médailles - évènement social

Vendredi 8 octobre 2021

- 09.00 - 17.00 Compétitions
- 18:30 – 23.00 Diner pré-servi au CNSA 'I. Fokianos' Remise des médailles
& évènement social

Samedi 9 octobre 2021

- 09.00 - 16.00 Compétitions et remise des médailles
- 08.00 - 13.00 Course « Athens Company Run » à l'O.A.K.A.
- 17.30 - 20.00 Diner pré-servi au CNSA 'I. Fokianos'
- 20.00 - 23.00 Cérémonie de clôture au CNSA 'I. Fokianos'

Dimanche 10 octobre 2021

Départ des participants



PROGRAMMATION DES SITES DE DÉROULEMENT DES ÉVÉNEMENTS

#	DISCIPLINE	INSTALLATION SPORTIVE	DESCRIPTION	NOMBRE DE TERRAINS	NOMBRE ESTIMÉ DE PARTICIPANTS
1	CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	STADE PANATHÉNAÏQUE			
2	CENTRE D'ENREGISTREMENT - D'ACCREDITATION - D'ÉVÉNEMENTS	CENTRE NATIONAL SPORTIF D'ATHÈNES 'FOKIANOS'			
3	COURSE	O.A.K.A.	LE SITE	1	600
3	CENTRE DES RÉSULTATS	O.A.K.A.	ENTRÉE DE LA PISCINE		
4	TIR À L'ARC	O.A.K.A.	CENTRE DE TIR À L'ARC	1	90
5	BRAS DE FER	O.A.K.A.	SALLE DE PRESSE « KASSIMATIS »	2	20
6	ATHLÉTISME	O.A.K.A.	TERRAIN K1 - TERRAIN ATHLÉTIQUE AUXILIAIRE	1	250
7	TENNIS	STADE IRINIS & FILIAS	Structure gonflable	12	200
8	BASKETBALL	O.A.K.A.	TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT 1 - COUVERT	2	90
9	BASKETBALL	O.A.K.A.	TERRAINS D'ENTRAÎNEMENT 2, 3, 4 - COUVERT	2	350



October 6-10

10	BEACH-VOLLEY	PLAGE DE VARKIZA	TERRAINS EN PLEIN AIR DE LA RÉGION DE L'AT-TIQUE	5	250
11	BOWLING	THE MALL ATHENS	BOWLING CENTER	12	180
12	BRIDGE	O.A.K.A.	SALLE DE PRESSE - PISCINE	8	30
13	ÉCHECS	O.A.K.A.	SALLE DE PRESSE - PISCINE	8	30
14	FLÉCHETTES	GAME ON SPORTS CAFE	IRAKLIO	14	70
15	FOOTBALL 11 X 11	/ STADE IRINIS KAI FILIAS		1	220
16	FOOTBALL 5 X 5	BOIS DE VEÏKO - GALATSI	TERRAIN CENTRAL	6	300
17	FOOTBALL 7 X 7	AFC FOOTBALL CENTER CHALANDRI		6	450
18	GOLF	TERRAIN DE GOLF DE LA MUNICIPALITÉ DE GLYFADA		18 trous	140
19	HANDBALL	O.A.K.A.	SALLE 'G. KASSIMATIS' SPORTS HALL	1	150
20	KETTLEBELL	O.A.K.A.	SALLE 'G. KASSIMATIS' SPORTS HALL	1	20
21	COURSE D'ORIENTATION	STADE IRINIS KAI FILIAS	LE SITE	1	80
22	DISCIPLINES PARALYMPIQUES	O.A.K.A.	EN FONCTION DE LA DISCIPLINE		



October 6-10

23	PÉTANQUE	O.A.K.A.	SECTEUR NORD-EST/PORTE 9 DU TERRAIN CENTRAL	90	300
24	RUGBY 7	O.A.K.A.	TERRAIN K2 TERRAIN DE FOOT AUXILIAIRE	1	100
25	TIR	CENTRE NATIONAL DE TIR DE VYRON		25	90
26	SQUASH	ASSOCIATION DE TENNIS D'ATHÈNES	TERRAINS DE SQUASH	3	180
27	NATATION	O.A.K.A.	PISCINE COUVERTE 25m - CENTRE DE NATATION	1	200
28	TENNIS DE TABLE	- STADE IRINIS KAI FILIAS	TERRAINS AUXILIAIRES	15	180
29	TENNIS	O.A.K.A.	CENTRE OLYMPIQUE DE TENNIS	14	250
30	VOLLEY	STADE IRINIS KAI FILIAS	TERRAINS AUXILIAIRES	3	200
31	MAMANET	STADE IRINIS KAI FILIAS	TERRAINS AUXILIAIRES	2	180
				237	4600